

Séance ordinaire du 8 mai 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi huit mai deux mille dix-huit à neuf heures cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Clément Genest.

Est absent : le membre du comité exécutif Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable, Yves Després, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-05-43

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 mai 2018.

CE-2018-05-44

Approbation du procès-verbal des séances des 30 avril et 1^{er} mai 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 30 avril 2018 et celui de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018.

CE-2018-05-45

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GCH-2018-024-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis.

CE-2018-05-46

Règlement abrogeant le Règlement RV-2004-02-22 constituant le Comité consultatif de toponymie de la Ville

[Document d'aide à la décision GRE-2018-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement abrogeant le Règlement RV-2004-02-22 constituant le Comité consultatif de toponymie de la Ville. Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2004-02-22 constituant le Comité consultatif de toponymie de la Ville.

CE-2018-05-47

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Québec philanthrope

[Document d'aide à la décision GRE-2018-118](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Karine Laflamme et

Amélie Landry à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation Québec philanthrope, le 5 juin 2018 à Québec, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-05-48**Aide financière à REGART, centre d'artistes en art actuel**

Document d'aide à la décision GRE-2018-123

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à REGART, centre d'artistes en art actuel, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-05-49**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de l'École de musique Jésus-Maire**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-124](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Janet Jones, Karine Laflamme, Amélie Landry et Fleur Paradis à participer à l'activité organisée au bénéfice de l'École de musique Jésus-Maire, le 31 mai 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-05-50**Aide financière à la Commission scolaire des navigateurs (école Guillaume-Couture)**

Document d'aide à la décision GRE-2018-126

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Commission scolaire des navigateurs (école Guillaume-Couture), pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-05-51**Aide financière à la Société canadienne du cancer**

Document d'aide à la décision GRE-2018-127

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Société canadienne du cancer, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-05-52**Aide financière à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis**

Document d'aide à la décision GRE-2018-128

Il est résolu d'accorder une aide financière de 800 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-05-53**Aide financière à l'Atelier occupationnel Rive-sud inc.**
[Document d'aide à la décision GRE-2018-129](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 800 \$ à l'Atelier occupationnel Rive-sud inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-05-54**Aide financière au Club de marche Les mille-pattes de Saint-Romuald**
[Document d'aide à la décision GRE-2018-132](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ au Club de marche Les mille-Pattes de Saint-Romuald, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-05-55**Financement de la dépense relative à la réfection de l'entrée et la sortie des gaz des dépoussiéreurs de l'incinérateur**
[Document d'aide à la décision ENV-MR-2018-003](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réfection de l'entrée et sortie des gaz des dépoussiéreurs de l'incinérateur au montant maximal de 355 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

CE-2018-05-56**Financement de la dépense relative aux travaux de mise aux normes de l'ascenseur et du système d'accrochage à la structure des salles d'exposition du Centre de congrès et d'expositions de Lévis**
[Document d'aide à la décision INF-2018-010](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de mise aux normes de l'ascenseur et du système d'accrochage à la structure des salles d'exposition du Centre de congrès et d'expositions de Lévis au montant total maximal de 30 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-60.

CE-2018-05-57**Vente d'une partie du lot 3 712 145 du cadastre du Québec (rue Saint-Omer, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot**
[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-026](#)

Il est résolu :

- de confirmer que la partie du lot 3 712 145 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 113,6 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-026 n'est plus affectée à l'utilité publique;

- de vendre au propriétaire du lot 2 431 591 de ce cadastre une partie du lot 3 712 145 de ce cadastre d'une superficie approximative de 113,6 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, au prix de 2 800 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété mais sans la garantie de qualité et aux autres conditions mentionnées à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transactions à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-05-58

Bail à intervenir avec Location imafa, société en commandite, pour l'utilisation à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 470, 3^e Avenue (secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de cet immeuble

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-028](#)

Il est résolu :

- de conclure le bail à intervenir avec Location imafa, société en commandite, pour l'utilisation à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 470, 3^e Avenue (secteur Saint-Romuald), d'une superficie approximative de 905 mètres carrés, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-028;
- de décréter que cette partie de cet immeuble, d'une superficie approximative de 905 mètres carrés, est affectée à l'utilité publique, et ce, pour la durée du bail, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2020;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-05-59

Financement de la dépense relative à l'ajustement des coûts de construction du pavillon d'accueil du parc de la Pointe-De la Martinière

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-034-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'ajustement des coûts de construction du pavillon d'accueil du parc de la Pointe-De la Martinière au montant maximal de 452 500 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45

CE-2018-05-60

Aide financière à Breakeyville en fête!

Document d'aide à la décision DVC-2018-003

Il est résolu d'accorder une aide financière de 3 000 \$ à Breakeyville en fête! pour la tenue de l'activité de la fête nationale et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Le président du comité exécutif quitte son siège et il désigne le membre du comité exécutif Clément Genest à titre de vice-président pour présider la séance.

CE-2018-05-61**Aide financière à des organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-010, selon les modalités de versement prévues en annexe à cette fiche de prise de décision, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-05-62**Demande de subvention pour le développement des collections auprès du ministère de la Culture et des Communications et engagement de la Ville**

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2018-004](#)

Il est résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'autoriser Suzanne Rochefort, chef du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire, à compléter et à signer tous les documents requis, et de confirmer l'engagement de la Ville à financer la totalité du projet incluant la part correspondant à la subvention de ce ministère.

CE-2018-05-63**Décret des travaux d'aménagement du parc de planche à roulettes du secteur Saint-Rédempteur et autres améliorations**

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-006

Il est résolu de décréter les travaux d'aménagement du parc de planche à roulettes du secteur Saint-Rédempteur et autres améliorations, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-006.

CE-2018-05-64**Financement de la dépense relative aux travaux d'aménagement d'une descente de mise à l'eau permanente de canots et kayaks au parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-009

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux d'aménagement d'une descente de mise à l'eau permanente de canots et kayaks au parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) au montant maximal de 5 000 \$, à même le règlement RV-2013-12-29

CE-2018-05-65**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones X2661 et H2663 à même la zone H2660 sur la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-038. Ce projet de règlement a pour objet :

- ✓ de créer la zone H2663 à même une partie de la zone H2660, d'y autoriser la classe d'usage H10-Habitation multifamiliale isolée et de prévoir des normes applicables à ces usages;
- ✓ de créer la zone X2661 à même une partie de la zone H2660, d'y autoriser la classe d'usage H1-Habitation unifamiliale isolée et de prévoir des normes applicables à ces usages.

CE-2018-05-66

Entente triennale de visibilité à intervenir avec Festibière de Lévis [Document d'aide à la décision DEV-2018-050](#)

Il est résolu de conclure l'entente de visibilité à intervenir avec Festibière de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-050, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les laissez-passer prévus à cette entente afin d'assister à l'événement *Festibière de Lévis*.

CE-2018-05-67

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance de chantier du projet de réfection des rues J.-A.-Vallée, Saint-Georges et Daigle (secteur Lévis) [Document d'aide à la décision APP-2018-056](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance de chantier du projet de réfection des rues J.-A.-Vallée, Saint-Georges et Daigle (secteur Lévis), (appel d'offres 2018-55-25), à Pluritec ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 153 664,92 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-05-68

Attribution de contrats pour la fourniture de divers véhicules à la Ville [Document d'aide à la décision APP-2018-059](#)

Il est résolu d'attribuer les contrats pour la fourniture de divers véhicules à la Ville (appel d'offres 2018-50-30), de la façon suivante :

- regroupement des lots 1, 2, 5, 7 et 8, à 9229-3786 Québec inc. faisant

affaire sous le nom de Donnacona Chrysler, au prix de 209 795 \$, avant TPS et TVQ;

- lot 4, à Auto Frank et Michel inc., au prix de 98 075,25 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2018-05-69

Attribution de contrats pour la réalisation des travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles sur le territoire de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2018-060](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles sur le territoire de la Ville (appel d'offres 2018-50-15), regroupement des lots 1 et 6, à Arbo sylvo inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 91 475 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'arboriculture divers et l'établissement ou l'entretien de percées visuelles sur le territoire de la Ville (appel d'offres 2018-50-15), regroupement des lots 2, 3, 4, 7 et 8, à Services d'arbres Guillemette inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 246 600 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-05-70

Attribution du contrat d'exploitation et d'entretien des systèmes de jets d'eau au Quai Paquet

Document d'aide à la décision APP-2018-061

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat d'exploitation et d'entretien des systèmes de jets d'eau au Quai Paquet (appel d'offres 2018-55-36), à Soucy aquatik inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 222 026,76 \$, avant TPS et TVQ, pour le terme initial du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-05-71

Attribution du contrat pour l'inspection préventive et l'entretien des feux de circulation et de l'éclairage public

[Document d'aide à la décision APP-2018-062](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour l'inspection préventive et l'entretien des feux de circulation et de l'éclairage public (appel d'offres 2018-50-31), à Voltec ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 341 100 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-05-72**Attribution de contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau**
[Document d'aide à la décision APP-2018-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau (appel d'offres 2018-50-18), à Brassard buro inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 565 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-05-73**Recueil des conditions de travail applicable au personnel politique de la Ville de Lévis**
[Document d'aide à la décision GCH-2018-027-R-1](#)

Il est résolu d'entériner le recueil des conditions de travail applicable au personnel politique de la Ville de Lévis.

CE-2018-05-74**Modification de la résolution CE-2018-04-42 « Autorisation à un membre du conseil de la Ville aux fins de sa participation à une activité au bénéfice du Club rotary St-Nicolas Chutes-de-la-Chaudière et aide financière à cet organisme »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-04-42 « Autorisation à un membre du conseil de la Ville aux fins de sa participation à une activité au bénéfice du Club rotary St-Nicolas Chutes-de-la-Chaudière et aide financière à cet organisme » par le remplacement, au deuxième alinéa, du montant « 500 \$ » par le montant « 750 \$ ».

CE-2018-05-75**Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest**
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout sanitaire de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, au montant maximal de 160 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses relatives à la fournitures de services professionnels et techniques.

CE-2018-05-76**Engagement de la Ville à déposer un plan de gestion des débordements des eaux usées pour les secteurs tributaires des ouvrages de surverse en amont**

de l'usine de traitement de Saint-Nicolas
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de s'engager à déposer un plan de gestion des débordements pour les cinq ouvrages de surverse situés en amont de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Charny (régulateur Branche nord, régulateur Branche sud, chambre de mise en charge du secteur Charny, chambre de mise en charge du secteur Saint-Rédempteur et chambre de réception de l'usine du secteur Saint-Nicolas), ce plan devant être déposé dans les trois ans après la transmission de l'engagement;
- de s'engager à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- de s'engager à faire la tenue et la mise à jour d'un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement, ce bilan devra être transmis sur demande au à ce ministère.

CE-2018-05-77

Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, Règlement modifiant le règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny et Règlement modifiant le règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville:

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2018-027. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur les rues Jolliet, de la Promenade, P.-H.-Gosselin et du Rail;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur les rues Édouard-Lagueux, Chabot, du Conducteur et Pierre-Arthur.
- d'adopter le Règlement modifiant le règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir les stationnements municipaux alternatifs sur les rues Louis-Philippe-Robitaille et Thérèse-Casgrain;
- d'adopter le Règlement modifiant le règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement municipal situé à

l'intersection du chemin du Fleuve et du boulevard Guillaume-Couture.

CE-2018-05-78

Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêts et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-029

Il est résolu de déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

- 400° sur le Vieux Chemin, à l'intersection de la rue de la Cordelle, en direction nord et sud;
- 401° sur la rue de la Cordelle, à l'intersection du Vieux Chemin, en direction ouest;
- 402° Sur la rue de l'Estran, à l'intersection de la rue du Pèlerin, en direction est et ouest;
- 403° Sur la rue du Pèlerin, à l'intersection de la rue de l'Estran, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2018-029. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur la rue Châteaubriand.

CE-2018-05-79

Détermination de zones d'arrêts, installation de panneaux d'arrêts et enlèvement de panneaux d'arrêts, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-038](#)

Il est résolu :

- de déterminer des zones d'arrêts et décréter l'installation de panneaux d'arrêts à endroit suivant :
 - 404° sur l'avenue des Ruisseaux, à l'intersection de la rue Robert et de la rue Felix-Leclerc, en direction nord et sud;
- de décréter l'enlèvement des panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :
 - ✓ sur l'avenue des Ruisseaux à l'intersection de la rue Marie-Antoinette, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision

INF-GEN-2018-038. Ce règlement a pour objet d'abolir le stationnement en alternance sur la rue de la Montagne;

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue André-Bergeron.

CE-2018-05-80**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Manoir Ronald McDonald de Québec**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-143](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Ann Jeffrey et Janet Jones à participer à l'activité organisée au bénéfice du Manoir Ronald McDonald de Québec, le 17 mai 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-05-81**Besoin de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information**

[Document d'aide à la décision GCH-2018-031](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre lié au poste cadre de la Direction des technologies de l'information, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2018-031 et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE-2018-05-82**Levée de la séance**

La séance est levée à 11 h 13.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
